

# UN REFERENDUM POUR ABOLIR LES ARMES NUCLEAIRES ET RADIOACTIVES

**L'humanité, aujourd'hui menacée dans sa dignité et son existence, doit disposer d'un droit fondamental : le droit à la vie, avec pour corollaire le droit des peuples à disposer de leur survie.**

**Ce droit implique l'abolition des armes nucléaires et radioactives, armes d'extermination, de crime contre l'humanité.** Totalemment inopérantes pour juguler le terrorisme, elles lui empruntent le même mépris pour la vie humaine. Elles menacent à la fois la vie, la santé et le génome de millions de personnes, de populations entières, et l'existence même de l'humanité car une guerre nucléaire et radioactive rendrait la terre invivable.

**Un tel pouvoir d'anéantissement est exorbitant et tyrannique.** Une dizaine de chefs d'Etats peuvent décider d'en user à tout moment, sans procès ni appel, et exécuter immédiatement leur sentence. Jamais les peuples des Etats dotés d'armes nucléaires n'ont été consultés sur la possession de ces armes ni ne le seront sur leur usage, alors qu'ils sont tenus de les financer et qu'elles mettent en jeu leur propre vie aussi bien que celle des autres peuples !

**La France dispose de ces armes depuis 1960.** Elle leur a consacré plus de 300 milliards d'Euros et ne cesse de les développer. Ses 300 bombes pourraient faire un milliard de morts.

**Cette situation bafoue les droits de l'Homme,** car une seule bombe atomique, ce sont "des centaines de milliers de morts, des femmes, des enfants, des vieillards carbonisés en un millième de seconde, et des centaines de milliers d'autres mourant au cours des années suivantes dans des souffrances atroces : n'est-ce pas un crime contre l'humanité ?" (Alain Peyrefitte à Charles de Gaulle, le 4 mai 1962).

**Elle est contraire au droit international,** qui condamne les crimes contre l'humanité et fait obligation aux Etats nucléaires ayant ratifié, comme la France, le Traité de Non-Prolifération, "de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace" (Cour Internationale de Justice, Avis consultatif du 8 juillet 1996).

**Contraire à la Constitution française,** qui place les droits de l'Homme au-dessus de tout et impose leur respect, ainsi que le respect des traités.

**Contraire au bon sens,** car il est illogique de défendre les valeurs républicaines, dont la fraternité, en menaçant de commettre des massacres ; illogique de lier les "intérêts vitaux" de la France à l'emploi d'armes fatalement suicidaires contre un pays qui en aurait aussi ; illogique de prétendre garantir sa sécurité par ces armes, tout en les interdisant aux autres ; illogique d'encourager ainsi leur prolifération, tout en prétendant la combattre ; illogique de vouloir faire des économies et de gaspiller des milliards dans des engins de mort inutilisables contre d'autres Etats nucléaires, incapables de dissuader des terroristes, mais susceptibles de tomber entre leurs mains.

**Contraire à la démocratie,** enfin, car le peuple français n'a jamais eu son mot à dire et l'on sait par un récent sondage que plus de quatre Français sur cinq répondraient OUI à la question :

**« Approuvez-vous que la France participe à l'abolition des armes nucléaires et radioactives, et engage avec l'ensemble des Etats concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ? »**

Ils sont aussi nombreux à vouloir un référendum sur cette question. Pour l'organiser, une Proposition de Loi doit recevoir la signature du cinquième des députés et sénateurs puis le soutien du dixième des électeurs inscrits. **Ainsi, le peuple français pourra, s'il le décide, ouvrir la voie à un monde dénucléarisé.** Nous appelons les membres du Parlement à lui en offrir l'occasion en signant la Proposition de Loi qui leur est soumise, et l'ensemble des électeurs français à apporter en temps voulu, par voie électronique ou en mairie, leur soutien à cette initiative.

**Nous délivrer de l'épée de Damoclès atomique, ce sera renforcer à la fois notre sécurité et notre liberté, dans le plein respect des Droits de l'Homme et de la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.**

\*\*\*\*\*A retourner à **ACDN, 31 Rue du Cormier – 17100 Saintes** ou à [contact@acdn.net](mailto:contact@acdn.net) \*\*\*\*\*

Je soussigné(e)  M.  Mme **NOM :**

**Prénom :**

**Fonction, profession, titre ou qualité :**

**E-mail (non publié) :**

**CP**

**Commune**

**Adresse postale (non publiée) :**

**DECLARE signer l'Appel à référendum et soutenir la Proposition de Loi visant à organiser un référendum sur la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires et radioactives. J'accepte que mon soutien soit rendu public. J'autorise ACDN à m'informer des suites de la campagne nationale pour obtenir et gagner ce référendum.**

**J'invite les parlementaires suivants à signer la proposition de loi :**

**Fait à**

**le**

**Signature :**